

Observatoire des évacuations d'habitants à Marseille 2018-2019

Observatoire commun des évacuations et des relogements en cours à Marseille, liés à la crise du logement indigne de Marseille (2018-2019)

Chaque partenaire est "co-administrateur" de l'interface webquestionnaire de l'Observatoire

Un Centre Ville Pour Tous - Laboratoire Population Environnement Développement (AMU)

Collectif du 5 Novembre - Destination Familles - Marseille en colère

Fondation Abbé Pierre (ASMAJ - CASA - AELH)

charte des administrateurs de l'Observatoire

Chaque collectif participant, moyennant le respect de la charte ci-dessous, a accès directement et immédiatement à toutes les données et cartes résultant de la compilation des trajectoires des ménages évacués et relogés et de l'inventaire de leurs immeubles.

les signataires sont

- les "administrateurs" de l'enquête pour les associations et collectifs qui suivent des ménages délogés/relogés depuis le 5 novembre 2018 (Collectif 5 novembre, Marseille en Colère, Destination Familles, ASMAJ, CANA, AELH).
- les "administrateurs" de CVPT et du LPED qui sont à l'origine de l'initiative, à travers la conception d'une interface de webquestionnaire, la méthodologie d'enquête, l'appui à la validation.
- La Fondation Abbé Pierre dont le rôle est de veiller au respect de la charte ci-dessous

Les participants à l'Observatoire s'engagent, en signant cette charte, à respecter les engagements suivants

1. Engagement de discrétion : pas de communication sur ce projet avant décision commune
2. Engagement de respect de confidentialité des ménages Les ménages demeurent anonymes.
3. Engagement de vérification et de validation collégiale des données avant toute diffusion/publication
4. Engagement de respect des conditions de publication et diffusion.

1. Engagement de discrétion : pas de communication sur ce projet ni dans les médias ni dans les réseaux sociaux :

- la plus grande discrétion est de mise, pour éviter notamment des pressions sur les ménages
- pas de communication aux médias, pas de compte rendu d'activité en cours, pas de photos etc..

2. Engagement de respect de confidentialité des ménages

- aucun patronyme, ni donnée personnelle rendant les ménages identifiables ne seront saisis ni diffusés
- chaque ménage est rattaché à l'association à laquelle il a librement consenti de confier des informations détaillées
- un administrateur par association, bien identifié, aura accès à l'ensemble des données, et pourra attribuer des login et mots de passe à de nouveaux utilisateurs
- chaque ménage inscrit dans cette base est localisé par une adresse de logement d'origine, un prénom et une date de naissance ainsi que par un pseudo et un mot de passe. Le mot de passe peut être modifié par le ménage.
- chaque ménage peut avoir accès aux données le concernant et demander les supprimer
- Aucune diffusion des données numériques résultant de la saisie n'est autorisée hors du groupe d'administrateurs impliqués dans le projet, dans le respect des obligations de respect de la vie privée liées au RGPD.

3. Engagement de vérification de l'exactitude des données saisies

- placé sous la responsabilité de chaque association administratrice
- placé sous la responsabilité scientifique du LPED
- validation collective placée sous la responsabilité du collectif Observatoire et de la FAP lors d'un Atelier.

4. Engagement de respect de conditions de publication et diffusion de résultats sous quelque forme que ce soit : cartes, statistiques, graphiques, analyses ...

- aucune publication, même indicative, de résultats ne sera réalisée par aucun des partenaires ni sur les sites web, ni sur les réseaux sociaux ni via les médias, tant que les effectifs saisis n'atteindront pas 200 ménages, de manière à construire un "corpus" crédible et ne pas extrapoler sans base fiable.
- Une fois atteint le seuil de 200 ménages, une extraction de l'ensemble des données sera réalisée, vérifiée et validée lors d'un atelier organisé par le collectif d'administrateurs (avant fin mars 2019).
- Les données validées en commun seront déposées sur une page internet indépendante et commune dédiée à cet Observatoire. Un communiqué signé en commun y sera diffusé.
- A l'issue de cet atelier et de ce communiqué, et sur la base des données validées, chaque partenaire pourra utiliser les résultats de l'enquête pour ses analyses et les diffuser.
- Cependant, toute forme de publication d'informations issues de cette enquête mentionnera le nom de l'Observatoire, le nombre de ménages ayant répondu, la date des données et le lien vers la page web dédiée.
- Suivant la poursuite des évacuations, relogements, et de nouvelles saisies de données, des extractions/validations collectives de données seront faites environ chaque mois selon la même méthode, sous la responsabilité scientifique du LPED et sous l'égide de la FAP.

Les partenaires acceptent que le respect de cette charte soit vérifié par la FAP

Collectif du 5 Novembre <i>Ph. K...</i> (Commission des Topos) <i>N.B.</i>	Destination Familles NC	FAP F.H.
LPED, Laboratoire Population Environnement Développement <i>E.D.</i>	Marseille en colère <i>K.B.</i>	Un Centre Ville Pour Tous <i>E.P.</i>
<i>CANA</i>	<i>ASMAJ</i>	<i>AEKH</i>

Etudiants Aix-Marseille :

Berkat Hamza
"lu et approuvé"

Kreyh Alan
"lu et approuvé"

Etudiant Aix-Marseille
"lu et approuvé"

MENZER Ali
[Signature]

[Signature]

Etudiant AMU
"lu et approuvé"

[Signature]
COSTA SILVA Anthony
"lu et approuvé"

Etudiant AMU :
22/03/2019

Amma Bourassin
etudiant AMU
Corbinian
- Roepke
C. Pelece

Etudiant AMU
"lu et approuvé"

Leo W
= 22/03/19

[Signature]
KITHARI